





## RAPPORT DE GESTION 2021 184<sup>E</sup> EXERCICE

Banque fondée en 1837

Rapport de gestion



## **SOMMAIRE**

6	LA BANQUE	
	Organes de la banque	7
	Gouvernance d'entreprise	3
	Fondation du 175 <sup>ème</sup> de la Caisse d'Epargne d'Aubonne	10
	Rapport d'activité	12
	Infographies	14
18	COMPTES ANNUELS 2021	
	Bilan	19
	Compte de résultat	20
	Flux de trésorerie	22
	Emploi du bénéfice au bilan	24
	Capitaux propres	24
26	ANNEXES AUX COMPTES	
	Raison sociale, principes comptables, risques et gouvernance d'entreprise	27
	Informations relatives au bilan	34
	Informations relatives aux opérations hors bilan	4
	Informations relatives au compte de resultat	42
	Rapport de l'organe de révision	44
	Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités	45

# LA BANQUE

## **ORGANES DE LA BANQUE**

## Conseil d'administration

Jean-Christophe de Mestral Président Terme du mandat 2025

Jean-Philippe Egger Vice-président Terme du mandat 2023

Jean-Marie Surer Secrétaire Terme du mandat 2024

Jean-Marc Favre Membre Terme du mandat 2024

Eric Müller Membre Terme du mandat 2022

## **Direction**

Olivier Thibaud Directeur

Fabio Mosena Directeur

## Organe de révision et société d'audit

BDO SA, Lausanne Terme du mandat 2023

## Révision interne

A & A Révision Sàrl, Le Mont-sur-Lausanne

## **GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

## Principes généraux

Consciente de ses responsabilités, la Caisse d'Epargne d'Aubonne met en œuvre les critères prescrits en matière de gouvernance d'entreprise. Elle veut notamment :

- Appliquer les principaux standards en matière de gouvernance d'entreprise chaque fois qu'ils sont compatibles avec son statut de société coopérative et à la taille de ses activités.
- Repenser en permanence son organisation selon ses besoins et son développement.
- Améliorer en permanence les informations qu'elle communique.

## Conseil d'administration

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration est composé uniquement de membres non exécutifs. Ses membres n'exercent et n'ont exercé aucune autre fonction au sein de la Banque au cours des trois dernières années. Ainsi, tous ses membres sont réputés indépendants.

La répartition des membres du Conseil d'administration au sein de ses comités s'effectue en fonction de leurs connaissances professionnelles personnelles et de leurs domaines respectifs de prédilection.

En 2021, le Conseil d'administration s'est réuni 22 fois en séance ordinaire.

Les membres de la Direction participent aux séances du Conseil d'administration.

## Jean-Christophe de Mestral

Suisse

Diplôme de physique (OU, Angleterre) Diplôme fédéral d'analyste financier Certificat « Gestion et ingénierie d'actifs financiers » UNIL

Est entré et a été nommé Président du Conseil lors de l'assemblée du 27 mars 2013. Il débute auprès de la banque Cantrade, Ormond, Burrus à Genève en gestion de fortunes. Il est envoyé ensuite auprès de la maison mère, la banque Cantrade à Zurich, comme assistant du président du Conseil d'administration. Il contribue à la restructuration de banques du groupe et devient secrétaire du Conseil d'administration de la société holding du groupe. De retour à Genève, il rejoint la banque Pictet et Cie pour laquelle il travaille pendant trois ans à Montréal, Canada. Au terme de son séjour, il revient en Suisse et contribue à la création du bureau lausannois de Pictet & Cie. Indépendant depuis 2001, il rejoint le Conseil d'administration de la Banque Eric Sturdza, Genève, en 2017 qu'il préside depuis 2021.

Jean-Philippe Egger

Suisse

Architecte HES

A officié au sein de l'organe de contrôle du Conseil entre 1995 et 1999 puis a été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 29 avril 1999. Depuis avril 2004, il assume le poste de Vice-président. Après avoir travaillé 5 ans dans un bureau d'architecte, il a ouvert son propre cabinet en 1991 à Aubonne. Il bénéficie ainsi d'une très bonne connaissance du tissu économique régional propre aux métiers de la construction. Il officie également comme expert dans l'estimation des biens immobiliers.

Jean-Marie Surer

Suisse

Doctorat en médecine vétérinaire

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 16 avril 2008 puis comme Secrétaire du Conseil depuis avril 2014. Depuis 1987, il est vétérinaire indépendant à Bière. Dès 1990, il est conseiller communal à Bière, puis de 1998 à 2017 député au Grand Conseil vaudois dont il assure la présidence en 2006–2007 et la présidence du groupe libéral puis libéral-radical de 2007 à 2015. Il est

en outre membre de différents Conseils d'administration d'entreprises régionales et dans le pharma vétérinaire. Il est également engagé dans divers conseils de fondation régionaux et comités d'associations.

Jean-Marc Favre Suisse Licence HEC de l'Université de Lausanne Expert-comptable diplômé

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 21 avril 2004. Il a débuté sa carrière chez Ernst & Young SA en 1988 où il a développé son expérience dans le domaine de la finance, notamment en qualité de réviseur responsable bancaire. En 2001, Il a rejoint Société Générale Private Banking (Suisse) SA, où il a exercé différentes fonctions au sein du Private Banking. Depuis 2018, il est responsable de la conformité fiscale au sein de BRP Tax SA, société du groupe BRP actif dans l'implémentation de solutions pragmatiques auprès des établissements bancaires et financiers dans leur gestion des contraintes réglementaires. Il préside le comité d'audit de la Banque.

**Eric Müller**Suisse
Maître agriculteur

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 19 mars 2014. Fortement impliqué au profit de sa région, il a été membre du conseil communal puis comme municipal d'Aubonne entre 1994 et 2016. Il a siégé ou présidé divers comités d'associations professionnelles liés à l'agriculture. Actuellement, il siège au Conseil d'administration de la Société électrique des forces de l'Aubonne.

#### Membres de la Direction

Au 31 décembre 2021, la Direction est composée de deux membres disposant des mêmes pouvoirs.

Olivier Thibaud

Suisse

Licence HEC de l'Université de Lausanne Expert-comptable diplômé

Il a commencé sa carrière comme réviseur auprès d'Ernst & Young, rattaché au département de révision bancaire de 1992 à 1998. Puis, de 1998 à 2000, il a été collaborateur personnel de M. le Conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat, alors chef du département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud. Il a rejoint la Banque en 2000 en tant que directeur.

## Fabio Mosena

Suisse

Licence HEC de l'Université de Lausanne

De 1987 à 1992, il a travaillé chez Givaudan SA au sein du marketing groupe puis comme trésorier. De 1993 à 1998, il a travaillé au sein de Coca-Cola Suisse et a notamment contribué à la fusion des diverses entités autonomes. De 1998 à 2014, il a travaillé dans différentes banques et négociants qui lui ont permis d'acquérir des compétences dans les domaines du Private Banking, du Compliance, des Finances et de l'IT. Il a rejoint la Banque en 2015 en tant que directeur.

# FONDATION DU 175 DE LA CAISSE D'EPARGNE D'AUBONNE

Créée en 2012 afin de célébrer les 175 ans de la Caisse d'Epargne d'Aubonne, la Fondation en a hérité son nom. Elle a pour vocation première de récompenser des actions singulières dans différents domaines tels que la jeunesse, la culture, l'éducation, l'humanitaire ou le social pour n'en citer que quelques-uns.

S'inspirant de la vocation locale de sa génitrice, la Fondation récompense des associations, individus ou entreprises qui trouvent leurs origines dans la région d'Aubonne et environs, et ce, indépendamment du lieu de concrétisation de leurs actions. Forte de cette contrainte, la Fondation s'intéresse ainsi aussi bien à des entités bien implantées qu'à des personnes qui se distinguent par leur démarche.

Cette diversité se retrouve dans la liste des récipiendaires de ces dernières années.

La Fondation Théodora, créée par deux Aubonnois en mémoire de leur mère, qui finance et organise les visites des docteurs Rêves aux enfants hospitalisés.

Le Centre des jeunes d'Aubonne, Etoy et Gimel pour avoir pris part sur place à un programme de promotion de l'hygiène au Burkina Fasso.

Sophie Croisier, jeune éleveuse de Gimel, dont l'engagement professionnel reconnu régionalement s'est vu récompensé par la remise d'une distinction pour l'une de ses vaches dans un concours international.

La Fondation Anne Maurer-Cecchini qui a pour but de favoriser la recherche sur les maladies tropicales négligées et qui a même vu le résultat de certaines des recherches soutenues reprises comme standard de thérapies par l'OMS. L'Association d'aide à Gao au Mali pour son programme de prise en charge de centaines d'orphelins, de lutte contre la malnutrition et d'assainissement.

L'Association des amis de Songpelsé pour son soutien actif à l'ASFUD au Burkina Faso afin de permettre aux femmes de la région de sortir de la pauvreté.

Les bénévoles livreurs de repas de la région d'Aubonne, Gimel et Apples qui se préoccupent quotidiennement de leur prochain en leur offrant de leur temps, un repas et des instants de chaleur et de convivialité.

Le Petit Ensemble des écoles de musique d'Aubonne, Saint-Livres et Etoy qui permet, depuis 15 ans, à des jeunes entre 7 et 18 ans d'apprendre à jouer en groupe dès la deuxième année d'étude d'un instrument cuivre et percussion.

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Etraz-Région qui permettent aux jeunes de s'investir pour le bien public tout en assurant la formation et la relève d'un corps de volontaires.

L'Association La Halte à Morges et environs qui vient en aide aux familles précarisées pour son engagement durant la crise sanitaire vécue en 2020.

L'Association Les Notes Pétillantes à Essertines-sur-Rolle qui apporte, par quelques instants musicaux et de convivialité, réconfort et humanisme aux habitants de notre région victimes de souffrance physique, mentale ou morale.



## **PROTECTION**

[Une banque impliquée qui veille aux intérêts de ses clients.]

## RAPPORT D'ACTIVITE

#### **Environnement**

Comme l'année précédente, la pandémie du Coronavirus a poursuivi son emprise sur l'activité économique en 2021. Ainsi, l'année écoulée a été marquée par l'engagement de nos autorités pour faire face à cette situation. Mais elle a surtout mis en exergue la formidable résilience de la population et des entreprises ainsi que leur forte capacité d'adaptation.

Certes, après une année 2020 marquée par l'apparition d'un virus inconnu et l'arrêt de plusieurs pans de l'économie qu'il a impliqué, entrainant une crise mondiale d'une ampleur inégalée, un retour à la croissance pouvait être attendu en 2021. Ainsi, l'économie mondiale a progressé à un rythme soutenu, fruit d'un appui important développé par la mise en œuvre de politiques économiques conjoncturelles tant budgétaire que monétaire.

La reprise de 2021 s'est réalisée dans un contexte de fermeture de certains secteurs et, surtout, de hausse des prix des matériaux pénalisant tant les activités industrielles que le domaine de la construction ou les particuliers. Dans ce contexte, les difficultés d'approvisionnement rencontrées, accompagnées par la hausse des coûts du transport, ont mis en exergue la pertinence du recours aux produits locaux et au marché des circuits courts et de la vente directe.

Une telle conjoncture, accompagnée par l'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie a généré le retour de l'inflation, phénomène que nous n'avions pas connu ces dernières années.

Notre pays n'a pas fait exception aux constats mondiaux avec une progression de son produit intérieur brut de plus de 3 %. Dans ce cadre, la valeur des biens immobiliers, soutenue par l'accroissement de la demande a poursuivi sa progression, plus spécifiquement dans le secteur des appartements en propriété par étage, des maisons individuelles et les résidences secondaires dont la crise sanitaire a renforcé l'attrait.

## **Perspective**

Et demain ? Les prévisions sont difficiles, surtout

lorsqu'elles concernent l'avenir, affirmait Pierre Dac. Malgré l'incertitude liée à la pandémie et l'apparition de nouveaux variants, les fermetures d'entreprises devraient être évitées et la reprise économique, portée par des effets de rattrapage dans la consommation privée et les investissements se poursuivre. Bien qu'en hausse en début 2022, les taux hypothécaires demeureront assez bas, sans retrouver toutefois les seuils planchers atteints ces dernières années.

Portés par la croissance attendue de la population résidente, les prix des logements en propriété maintiendront leur progression. Sans craindre de bulle, la Caisse d'Epargne d'Aubonne observe l'évolution des valeurs immobilières avec attention et prudence. Elle veillera, comme actuellement, à accorder des crédits adaptés à la situation de chacun.

## Conditions-cadres légales

La réglementation bancaire a poursuivi son évolution en 2021. Notre Etablissement adapte ses directives en conséquence. Compte tenu des critères fixés par les Autorités de surveillance relatifs à la taille de la banque ainsi que la structure du bilan particulièrement liquide et bien capitalisée, la Caisse d'Epargne d'Aubonne a décidé de participer au régime des petites banques qui prévoit une règlementation adaptée à notre volume d'activité.

## Risques

La Banque est exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et juridiques. La surveillance, l'identification, la mesure et le pilotage de ces risques figurent parmi les compétences de la Banque. Aussi la direction veille à la mise en œuvre des directives promulguées par le conseil d'administration.

Dans ce domaine, le but premier de la Banque est de maintenir une solvabilité de premier ordre et de préserver sa bonne réputation. Sa capacité à assumer les risques est déterminée de façon à ce que la banque, même en cas de survenance d'évènements adverses, satisfasse aux exigences de capitalisation. Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants :

- une politique de risque s'étendant à tous les secteurs d'activité;
- l'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques;
- la définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting ;
- un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques ;
- l'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques et
- l'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Pour le surplus, nous vous renvoyons aux annexes du rapport qui définissent plus précisément les différents risques mentionnés ainsi que leur couverture selon les prescriptions de l'Ordonnance sur les fonds propres qui transposent les accords de Bâle III.

#### Résultats

Dans le contexte général tel que précédemment évoqué, la Caisse d'Epargne d'Aubonne présente à nouveau un bon résultat. Cela a permis de poursuivre la consolidation des fonds propres qui augmentent de 8.6%. Les avances à la clientèle ont crû de 8.5% et les dépôts de la clientèle de 8.6%. Le taux de refinancement net des avances à la clientèle par les avoirs de la clientèle s'élève ainsi à 117%. Ces différents éléments permettent au bilan de progresser de 8% à CHF 565 millions.

Le résultat opérationnel a augmenté de 14% malgré l'évolution de la marge brute d'intérêt qui s'inscrit dorénavant à 1.5%. Cette dernière reste néanmoins honorable au vu de la situation sur le marché des taux, ce d'autant plus que la rémunération de l'épargne proposée par notre Etablissement demeure parmi les plus attractives du marché. Fort de ces résultats, il a été décidé de continuer de renforcer nos fonds propres par une dotation de CHF 3'670'000.00 à la réserve pour risques bancaires généraux. Il en résulte une progression de 2% du bénéfice net par rapport à l'exercice précédent.

## Organisation

L'effectif opérationnel total de la Banque demeure stable à 10 personnes ou 9.7 en équivalent plein temps.

Jusqu'au 31 décembre 2021, la Banque était organisée sous la forme d'une direction bicéphale assurée par MM. Olivier Thibaud et Fabio Mosena. Ce modèle organisationnel a fait son temps. Le Conseil d'administration a pris la décision de remodeler la structure de la Banque de manière plus adéquate et conforme à la pratique en instaurant un comité de direction sous la houlette d'un directeur. En conséquence, le Conseil d'administration remercie M. Mosena pour ses nombreuses contributions, la qualité de son travail et son engagement en faveur de notre Etablissement.

Dès le 1er janvier 2022, la Banque sera conduite par un comité de direction présidé par M. Olivier Thibaud, directeur depuis le 1er septembre 2000, responsable de la banque et des crédits, composé de Mme Nathalie Delaporte, sous-directrice, responsable du service à la clientèle et de M. Anthony Vu, sous-directeur, responsable des fonctions support et de la conformité.

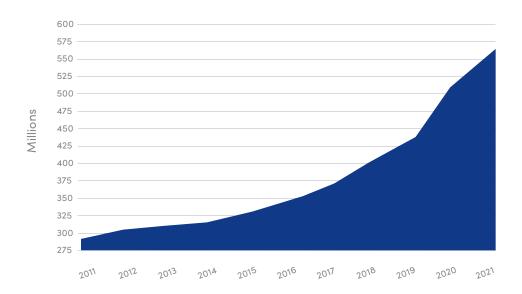
## Conclusion

Depuis la création de la banque en 1837, notre modèle d'affaires est demeuré inchangé. Il consiste à veiller à l'équilibre entre les crédits que nous accordons et les fonds qui nous sont confiés en apportant soutien et écoute à nos clients, qu'ils soient des particuliers, des entreprises ou des agriculteurs et viticulteurs. Convaincus que la proximité, les relations humaines et la rapidité décisionnelle ne sont pas que des slogans mais doivent être concrétisés au quotidien, nous poursuivrons notre action au service de notre région et de ses habitants qui nous honorent, depuis de longues années, de leur confiance et auxquels nous sommes profondément attachés. Plus qu'une promesse, c'est un engagement que nous réitérons aujourd'hui.

Confiants dans l'avenir, nous tenons à témoigner à notre clientèle notre profonde reconnaissance pour sa fidélité et saluons l'engagement de la direction et du personnel de la banque. Sans le concours de tous, les bons résultats de notre Etablissement n'auraient pu se concrétiser. Soyez en remerciés.

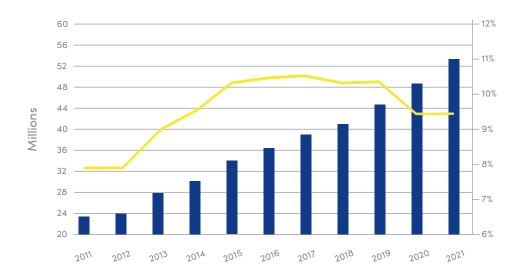
## **INFOGRAPHIES RELATIVES AU BILAN**

## Taille du bilan



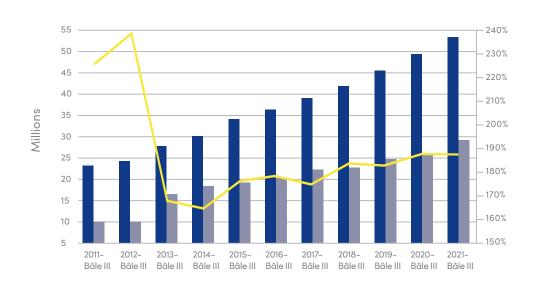
## **Fonds propres**

Fonds-propres
Quote-part au bilan



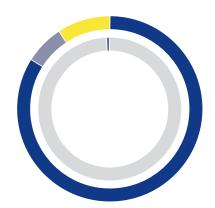
## Taux de couverture des fonds propres

Fonds propres
Besoin
Couverture



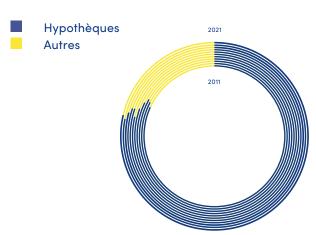
## Structure du bilan 2021

- Actifs immobilisés
- Actifs circulants
- Passifs court terme
- Passifs long terme
  - Passifs capitaux propres



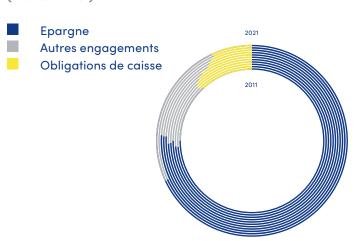
## Créances sur la clientèle

(Montant brut)



## **Engagements** envers la clientèle

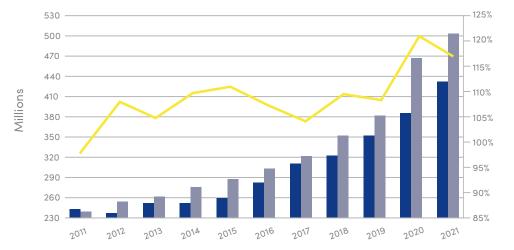
(Montant brut)



## Couverture des crédits par les fonds de la clientèle . (Montant net)

Crédits

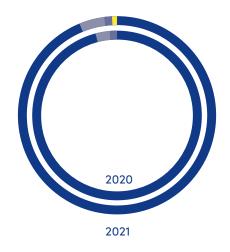
Dépôts Ratio de couverture



# INFOGRAPHIES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

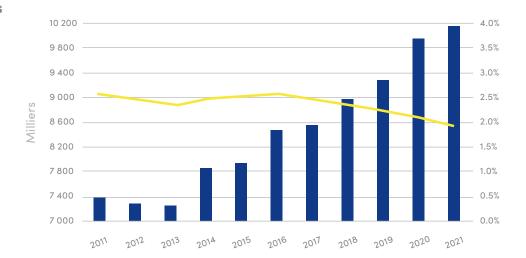
## Structure de produits

- Opérations d'intérêts
- Opérations de commissions
- Opérations de négoce
  - Autres résultats ordinaires



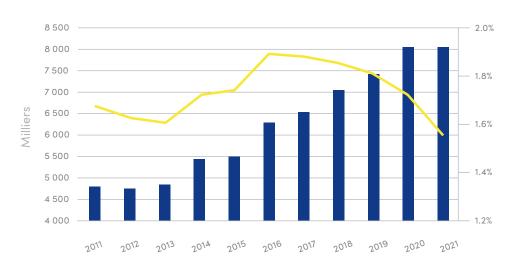
## Rendement des actifs

Produit des intérêts
Rendement



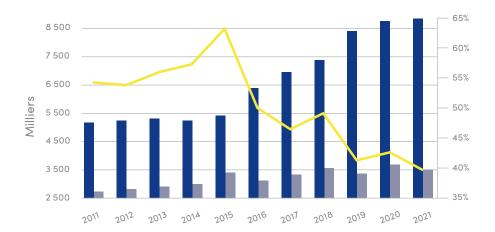
## Marge brute d'intérêts

Résultat op. intérêts
Marge brute



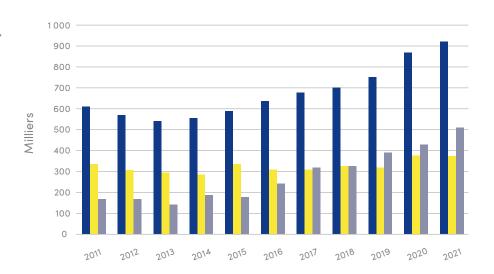
## Produits vs Charges d'exploitation

Produits
Charges d'exploitation
Cost/income

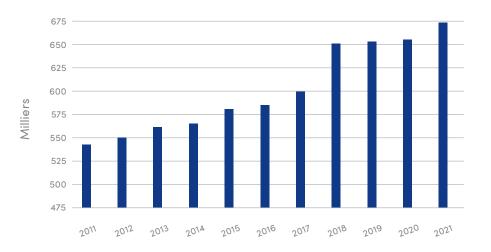


## Produits, charges et résultat opérationnel par collaborateur

Produit par EPT
Charges / EPT
Résultat opérationnel / EPT



## Bénéfice net annuel



# COMPTES ANNUELS 2021



Actifs	Annexe	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Liquidités		118 013	119 263	-1 250
Créances sur les banques		10 758	12 947	-2 189
Créances sur la clientèle	2.1.	93 828	86 596	7 232
Créances hypothécaires	2.1.	338 878	298 355	40 523
Immobilisations financières	2.2.	2 316	2 300	16
Actifs de régularisation		7	7	_
Immobilisations corporelles	2.3.	1 467	1758	-291
Autres actifs	2.4.	24	42	-18
Total des actifs		565 291	521 268	44 023
Total des créances subordonnées		-	-	_
Passifs				
Engagements envers les banques		10	10	_
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		466 254	429 565	36 689
Obligations de caisse		39 990	36 531	3 459
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettre de gage	2.5.	2 500	2 500	_
Passifs de régularisation		1 057	1 072	-15
Autres passifs	2.4.	386	418	-32
Provisions	2.8.	1 580	2 000	-420
Réserve pour risques bancaires généraux	2.8.	31 820	28 150	3 670
Réserve légale issue du bénéfice		21 015	20 360	655
Bénéfice reporté		7	5	2
Résultat de la période		672	657	15
Total des passifs		565 291	521 268	44 023
Total des engagements subordonnés		-	_	-
Hors bilan				
IIOIO SIIGII				
Engagements conditionnels	2.1. / 3.1.	501	562	-61
Engagements irrévocables	2.1.	17 696	22 290	-4 594
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2.1.	501	501	-

## **COMPTE DE RESULTAT**

En milliers – CHF

Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire	Annexe	2021	2020	Variation
Résultat des opérations d'intérêts				
Produit des intérêts et des escomptes	4.2.	10 100	9 937	163
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		71	118	-47
Charges d'intérêts	4.2.	-1 848	-1 971	123
Résultat brut des opérations d'intérêts		8 323	8 084	239
Variations des corrections de valeur pour risques		125	284	-159
de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts				
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		8 448	8 368	80
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		-	-	_
Produit des commissions sur les opérations de crédit		166	166	-
Produit des commissions sur les autres prestations de service		228	196	32
Charges de commissions		-32	-36	4
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		362	326	36
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	4.1.	87	114	-27

Autres résultats ordinaires	Annexe	2021	2020	Variation
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		-	9	-9
Résultat des immeubles		19	17	2
Autres produits ordinaires		66	43	23
Autres charges ordinaires		-32	-82	50
Sous-total autres résultats ordinaires		53	-13	66
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	4.3.	-2 079	-2 064	-15
Autres charges d'exploitation	4.4.	-1 428	-1 610	182
Sous-total charges d'exploitation		-3 507	-3 674	167
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-484	-387	-97
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		-	-380	380
Résultat opérationnel		4 959	4 354	605
Produits extraordinaires	4.5.	_	-	_
Charges extraordinaires	4.5.	-	_	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	4.5.	-3 670	-3 150	-520
Impôts	4.6.	-617	-547	-70
BENEFICE DE L'EXERCICE		672	657	15

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers – CHF

		2021		2020
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Résultat de l'exercice	672	-	657	_
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	3 670	-	3 150	_
Variation des correctifs de valeurs pour défaillance et perte	-	125	_	284
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	484	_	387	_
Variation des autres correctifs de valeurs et provisions	-	420	500	120
Comptes de régularisation actifs	-	-	38	-
Comptes de régularisation passifs	-15	-	_	326
Solde du financement interne	4 811	545	4 732	730
Flux de fonds des mutations des immobilisations corporelles				
Immeubles	-	15	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	178	_	725
Solde des mutations des immobilisations corporelles	_	193	_	725

2021 2020

Flux de fonds de l'activité bancaire	Sources	Emplois	Sources	Emplois
	de fonds	de fonds	de fonds	de fonds
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)				
Engagements envers les banques	_	_	_	_
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	_	_	_	_
Obligations de caisse	_	_	1864	_
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	_	_	_	2 800
Autres engagements	_	_	_	_
Créances sur les banques	_	_	_	_
Créances sur la clientèle	_	_	_	_
Créances hypothécaires	_	_	_	_
Immobilisations financières	18	_	3 253	_
Autres créances	_	_	_	_
Opérations à court terme				
Engagements envers les banques	_	_	_	2 990
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	36 689	-	81 188	_
Obligations de caisse	3 459	_	1906	_
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	_	_	_	_
Autres engagements	_	32	9	_
Créances sur les banques	2 189	_	_	587
Créances sur la clientèle	_	7 283	_	12 826
Créances hypothécaires	_	40 347	_	18 253
Immobilisations financières	_	34	40	_
Autres créances	18	_	216	_
Solde de l'activité bancaire	42 373	47 696	88 476	37 456
Etat des liquidités	1 250	_	_	54 297
TOTAL	48 434	48 434	93 208	93 208

## **EMPLOI DU BENEFICE AU BILAN**

En milliers – CHF

Bénéfice de l'exercice	672	657
Bénéfice reporté	7	5
Bénéfice au bilan	679	662
Prélèvements affectant la réserve légale issue du bénéfice	_	-
Total à la disposition de l'assemblée générale	679	662
Proposition du conseil d'administration		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-670	-655
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	_	-
Report à nouveau	9	7

## **ETAT DES CAPITAUX PROPRES**

En milliers - CHF

	Capital social	Réserve légale issue du bénéfice	Réserve pour risque bancaires généraux	Réserve fa- cultative issue du bénéfice et bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 1er janvier 2021	_	20 360	28 150	7	_	655	49 172
Répartition du bénéfice 2020	_	657	_	_	_	-657	_
Attribution aux réserves pour risques	_	_	3 670	_	_	_	3 670
Résultat de la période	_	_	_	_	_	672	672
Capitaux propres au 31 décembre 2021	_	21 017	31 820	7	_	670	53 514

La banque est organisée sous la forme d'une société coopérative sans capital social.



## SÉRÉNITÉ

[ Une banque stable et rassurante qui donne confiance à ses clients. ]

# ANNEXES AUX COMPTES 2021

# 1. RAISON SOCIALE, PRINCIPES COMPTABLES, RISQUES ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

## 1.1. Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Caisse d'Epargne d'Aubonne est une société coopérative sans capital social de droit suisse avec une représentation unique à Aubonne. Fondée en novembre 1837, elle exerce son activité principalement dans les districts autour de son siège.

## 1.2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

## 1.2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes au code des obligations, à la loi sur les banques et à son ordonnance ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la circulaire 2020/01 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les comptes sont établis selon le principe de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats et constituent le bouclement individuel statutaire. Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

## 1.2.1.1.Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation. Les postes présentés dans les positions du bilan sont évalués individuellement.

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion et évaluées selon les principes indiqués ci-dessous.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Le passif comprend les dettes à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants :

- créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie;
- compensation de propres titres de créance et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes;
- compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes;
- compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.

## 1.2.1.2. Instruments financiers

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. Dans ces cas, la Banque examine toujours la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter. La Banque classe ses créances en 8 classes de notation. Aux crédits, fortement compromis, de la classe 8 sont appliquées des corrections de valeur individuelles.

Les créances jugées partiellement ou entièrement irrécupérables ou pour lesquelles a été produit un abandon de créance sont amorties par prélèvement sur la correction de valeur correspondante. Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

En plus des corrections de valeur individuelles, la Banque constitue des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance existant à la date d'évaluation. Les risques inhérents de défaillance résultent des risques présents à la date du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain, dont on ne prendra la mesure qu'ultérieurement. Leur détermination repose sur l'application d'un taux fixe de 0.5% sur l'ensemble du portefeuille de crédits, hors créances sur les banques.

Les corrections de valeur individuelles et les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Les créances compromises sont portées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

## 1.2.1.3. Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. En 2021, tous les engagements envers les banques représentent des dépôts volontaires de nos correspondants.

#### 1.2.1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières peuvent contenir des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente. Normalement, aucun titre de créance n'est destiné à être conservé jusqu'à l'échéance.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition est enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

## 1.2.1.5. Immobilisations corporelles

Sont activés les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable. Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence ; à savoir :

Véhicules et informatique 3 ans Autres immobilisations 4 ans Immeubles 25 ans Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique

« Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

## 1.2.1.6. Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles créées par la Banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan et évaluées selon les mêmes principes que les immobilisations corporelles.

Actuellement, la Banque ne détient aucune valeur immatérielle.

## 1.2.1.7. Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont portées au bilan à leur valeur nominale.

## 1.2.1.8. Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont portés au bilan à leur valeur nominale.

## 1.2.1.9. Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit :

- Les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts »;
- Les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel »;
- les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes », à l'exception des provisions de restructuration constituées par la rubrique « Charges d'exploitation ».

## 1.2.1.10. Réserve pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque. Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ». Elles sont fiscalement imposées.

## 1.2.1.11. Impôts

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif) et sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat.

La Banque détermine de manière systématique les différences d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et les valeurs comptables. Elle prend en compte les effets fiscaux latents en constituant des provisions par la rubrique « Impôts ».

## 1.2.1.12. Comptes de régularisation

Les charges et les produits d'intérêts, les commissions, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont délimités dans le temps.

## 1.2.1.13. Engagements de prévoyance

La société a signé pour la prévoyance professionnelle de ses collaborateurs des contrats d'affiliation à une institution de prévoyance appliquant les dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle (LPP) en Suisse. Tous les plans de prévoyance de la Banque sont constitués en primauté des cotisations et sont financés tant par l'employeur que par les employés sur la base des cotisations réglementaires. Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique « Charges de personnel ».

La Banque examine à la date du bilan s'il existe un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels de l'institution de prévoyance établi en Suisse selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière ainsi que l'excédent de couverture ou le découvert existant pour l'institution de prévoyance.

#### 1.2.1.14. Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont présentées à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, des provisions au passif du bilan sont constituées.

## 1.2.2. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts mais amortis par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Sont considérés comme tels les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés.

## 1.2.3. Conversion des monnaies étrangères

Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. Les actifs et les passifs sont convertis aux cours du jour de la date de clôture. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

La conversion des monnaies étrangères a été effectuée aux cours suivants :

	31.12.2021	31.12.2020
USD	0.9114	0.8799
EUR	1.0336	1.0809
GBP	1.2300	1.1998

## 1.3. GESTION DES RISQUES

Toute activité expose la Banque à des risques stratégiques, commerciaux, de marché, de crédit et opérationnels. Tous ces risques sont appréhendés de manière intégrée et globale par un processus dont les objectifs sont :

- la connaissance et la maîtrise de l'exposition aux risques par rapport à l'environnement réglementaire et économique;
- une adéquation entre la capacité de prise de risque et le profil de risque défini;
- une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et aux fonds propres engagés.

La gestion des risques de la Banque se base notamment sur les principes suivants :

- maintenir uniquement des positions dont on connait et peut gérer les risques;
- maintenir un niveau de prise de risque en adéquation avec la tolérance au risque en termes de variation du résultat et du niveau de fonds propres visé;
- évaluer et surveiller tous les risques quant à leur impact financier, régulatoire et de réputation.

Le Conseil d'administration fixe la politique en fonction du risque et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure de même que le pilotage des risques. Il approuve les limites des risques en se fondant sur la capacité de la Banque à les assumer et surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la politique de risque.

## 1.3.1. Risques stratégiques et commerciaux

Tout changement notoire de l'environnement économique ou réglementaire peut affecter de manière conséquente les choix stratégiques de la Banque. Il en est de même pour tout changement concurrentiel qui peut compromettre les décisions d'affaires prises.

## 1.3.2. Risques de crédit

#### 1.3.2.1. Prêts à la clientèle

La gestion et le contrôle des risques de crédit ont pour base la politique de crédits de la Banque, laquelle détermine notamment les conditions d'octroi et la surveillance des crédits. Le but du crédit, l'intégrité du client ainsi que la capacité financière du preneur de crédit et la proportionnalité de l'opération constituent des éléments importants. La politique de crédits est réexaminée annuellement et complétée par des directives internes détaillées.

Les engagements envers les contreparties sont encadrés par des limites de crédit. S'agissant de la clientèle, le repère utilisé pour la détermination de la hauteur maximale du crédit est la capacité d'endettement. Les taux de nantissement des sûretés sont établis selon les normes bancaires usuelles. Les gages immobiliers font l'objet d'une évaluation qui tient compte de son usage. Lorsque la solvabilité laisse à désirer, la Banque prend pour critère la valeur de liquidation des sûretés. Le financement maximal est fonction des taux de nantissement internes de la Banque ainsi que de la capacité financière. Suivant le risque, des amortissements sont exigés.

Les positions de crédit et les sûretés sont réexaminées régulièrement, le cas échant avec correction de valeur, ceci en application des processus exposés au chapitre 1.4 «Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur».

## 1.3.2.2. Risques de contrepartie dans les affaires interbançaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, la Banque ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre. Le montant de la limite est essentiellement fonction de la notation de la contrepartie ainsi que de sa dotation en fonds propres. Le respect des limites est surveillé quotidiennement. En cas d'événements de marché extrêmes, la Banque examine la situation en continu afin de pouvoir réagir instantanément à une aggravation du risque.

## 1.3.3. Risque de variation de taux

Le risque de taux naît du déséquilibre entre les échéances des actifs et des passifs. La mesure et le pilotage des risques résultant de ce déséquilibre sont donc d'une grande importance. Les effets sur le revenu et les capitaux propres de la Banque sont mesurés à l'aide d'une solution informatique.

La Banque n'étant pas active sur le marché de l'hypothèque à taux fixe, ce risque est limité.

## 1.3.4. Autres risques de marché

## 1.3.4.1. Risques de change

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères.

## 1.3.4.2. Opérations de négoce

Les seules activités de négoce d'instruments financiers de la Banque se limitent à la gestion des immobilisations financières.

## 1.3.5. Liquidité

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement. Tous les flux de trésorerie importants ainsi que la disponibilité de sûretés de première qualité pouvant être utilisées pour se procurer des liquidités supplémentaires sont régulièrement vérifiés.

Les limites de liquidité et de financement sont approuvées chaque année par la direction et le conseil d'administration, qui tiennent compte de la stratégie d'affaires ainsi que de l'appétence au risque.

## 1.3.6. Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs. L'évaluation des risques opérationnels et de compliance porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients.

Le Conseil d'administration vérifie chaque année la politique de gestion des risques opérationnels. Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la survenance d'un dommage. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.

# 1.4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

## 1.4.1. Créances couvertes par hypothèque

La valeur vénale des maisons familiales et habitations collectives est déterminée par la valeur intrinsèque pondérée deux fois par la valeur de rendement. Parallèlement, la Banque analyse les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur la base de ces deux éléments, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture

La valeur vénale des immeubles de rendement et locatifs se base sur la valeur de rendement. La plausibilité de cette dernière est vérifiée à partir de la valeur réelle ou du prix d'achat. Lors de l'estimation, il sera tenu compte de façon appropriée des coûts d'assainissement.

S'agissant du financement d'achats immobiliers et/ou de transferts, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse entre la valeur vénale et le prix d'achat.

## 1.4.2. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

## 1.4.3. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur le marché des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes ainsi que, le cas échéant, des bouclements intermédiaires. Ces informations sont examinées en vue d'identifier une éventuelle augmentation des risques. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

## 1.4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont constitués en couverture des risques identifiés lesquels résultent d'un examen individuel des positions. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire.

## 1.5. Evaluation des sûretés de crédit

## 1.5.1. Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet conformément aux chiffres 1.4. ci-dessus. Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

## 1.5.2. Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

## 1.6. Evénements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2021, date du bilan de la Banque.

## 2.INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

En milliers – CHF

2.1 Couvertures des créances et des opérations hors bilan		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Prêts (avant compensation avec les correctifs de valeur)					
Créances sur la clientèle		75 788	3 437	15 074	94 299
Créances hypothécaires					
Immeubles d'habitation		292 950	_	_	292 950
Immeubles commerciaux		33 880	_	_	33 880
Artisanat et industrie		21 124	_	_	21 124
• Autres		_	_	_	_
Total des prêts	31.12.21	423 742	3 437	15 074	442 253
(avant compensation avec les correctifs)	31.12.20	377 977	3 685	12 961	394 623
Total des prêts	31.12.21	414 288	3 420	14 998	432 706
(après compensation avec les correctifs)	31.12.20	368 388	3 667	12 896	384 951
Hors bilan					
Engagements conditionnels		_	465	36	501
Engagements irrévocables		15 360	_	2 336	17 696
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		_	501	_	501
Crédits par engagement		_	-	_	_
Total du hors bilan	31.12.21	15 360	966	2 372	18 698
	31.12.20	20 046	1043	2 264	23 353
		Montant brut	Valeur estimée	Montant net	Correctifs de
			de réalisation		valeurs
			des sûretés		individuels
Créances compromises	31.12.21	18 024	10 689	7 335	7 335
	31.12.20	18 448	10 749	7 669	7 699



## SOUTIEN

[ Une banque serviable et de bon conseil qui accompagne ses clients. ]



		Valeur comptable		Juste valeur	
2.2 Immobilisations financières		31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Répartition des immobilisations financières					
Titres de créance		1 149	1 141	1 171	1 167
Dont destinés à être conservé jusqu'à l'échéance		_	_	_	_
Dont disponibles à la revente		1 149	1 141	1 171	1 167
Titres de participation		1167	1159	2 161	2 129
Dont participations qualifiées (10% des voix ou du capital)		_	_	_	_
Métaux précieux		-	_	_	_
Immeubles		-	_	-	_
Total		2 316	2 300	3 332	3 296
Dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		-	_	-	-
Répartition des contreparties selon la notation De	e AAA à A	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation

592

336

260

1 128

La Banque se fonde sur les classes de notation d'une agence de rating reconnue par la FINMA.

Les obligations de caisse de banque sont toutes dans la catégorie «sans notation».

Valeur comptable des titres de créances

## 2.3. Immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable 31.12.2020	Investis- sements Désinvestis- sements	Amortisse- ments	Valeur comptable 31.12.2021
Immeubles						
A usage de la banque	2 035	-1 571	464	_	-25	439
Autres immeubles	1 0 6 5	-298	767	15	-43	739
Softwares	2 217	-2 217	_	_	_	_
Autres immobilisations	2 126	-1 599	527	178	-416	289
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 443	-5 685	1758	193	-484	1 467

### 2.4. Autres actifs et autres passifs

Autres actifs	31.12.2021	31.12.2020
Compte de compensation	_	_
Impôts indirects	24	42
Actifs divers	-	-
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	24	42
Autres passifs	31.12.2021	31.12.2020
Compte de compensation	_	_
Impôts indirects	386	418
Coupons et obligations de caisse non encaissés	_	_
Autres engagements	_	_
Passifs divers	_	_
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	386	418

# 2.5. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

	31.12	.2021	31.12.2020	
Actifs nantis / cédés	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts de la centrale	6 227	2 500	9 033	2 500
des lettres de gage				

### 2.6. Avantage/engagement économique et charges de prévoyance

	Couverture 31.12.2021 non audité	Cotisations payées 2021	Imputations charges per- sonnel 2021	Imputations charges per- sonnel 2020
Plan(s) de prévoyance avec insuffisance Plan(s) de prévoyance à l'équilibre Plan(s) de prévoyance avec excédent	- - 115%	- - 317	_ _ _ 210	- - 207
TOTAL DES PLANS	_	317	210	207

Tous les collaborateurs de la banque sont affiliés à une institution de prévoyance. Les plans souscrits sont à primauté de cotisations.

A la date d'établissement du rapport, la situation des plans de prévoyance ne présente aucun avantage ni engagement économique pour la banque.

#### 2.7. Parties liées

	Cre	ances	Engagements	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Affaires d'organes	5 8043	5 809	2 819	3 036

Les opérations sont conclues en vertu des principes généralement reconnus dans la branche bancaire.

Il n'existe pas d'opérations hors bilan significatives avec des parties liées.

# 2.8. Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux

PROVISIONS	Etat au 31.12.2020	Utilisation conforme au but	Reclassifica- tions	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolution au profit du compte de résultat	Etat au 31.12.2021
Impôts latents	_	_	_	_	_	_
Engagements de prévoyance	_	_	_	_	_	_
Risques de défaillance (hors bilan)	_	_	_	_	_	_
Autres risques d'exploitation	_	_	_	_	_	_
Restructurations	1545	_	_	_	-420	1 125
Autres provisions	455	_	_	-	_	455
TOTAL DES PROVISIONS	2 000	_		_	-420	1580
Réserves pour risques bancaires généraux	28 150	_	_	3 670	_	31 820
Corrections de valeur						
Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	7 699	-	_	1149	-1 513	7 335
Corrections de valeur pour les risques inhérents	1 974	_	-	238	-	2 212
CORRECTIONS DE VALEUR POUR RISQUES DE DÉFAILLANCE ET RISQUES PAYS	9 673	_		1387	-1 513	9 547

Le solde des autres provisions couvre principalement les risques juridiques.

La provision de restructuration se rapporte à l'informatique, à la réfection des locaux et au renouvellement d'appareils.

Les réserves pour risques bancaires généraux ainsi que la variation annuelle des provisions sont imposées.

## 2.9. Actifs et passifs répartis entre la suisse et l'étranger

Le bilan ne comprend pas de positions à l'étranger

## 2.10. Structure des échéances des instruments financiers

ACTIFS / INSTRUMENTS FIN Liquidités Créances sur les bo		118 013 10 758	Dénonçable -	Echu d'ici 3 mois	Echu entre 3 et 12 mois	Echu entre 12 mois et 5 ans	Echu après 5 ans	Immobilisé -	Total 118 013 10 758
Créances sur la clie	entèle	441	90 687	_	_	2700	_	_	93 828
Créances hypothéo	caires	862	328 833	6 323	2 860	_	_	_	338 878
Immobilisations fin	ancières	1167	_	_	799	350	_	_	2 316
TOTAL	31.12.2021	131 241	419 520	6 323	3 659	3 050	_	_	563 793
	31.12.2020	134 417	372 290	2 762	6 685	3 307	-	-	519 461
FONDS ÉTRANGER INSTRUMENTS FIN		A vue	Dénonçable	Echu d'ici 3 mois	Echu entre 3 et 12 mois	Echu entre 12 mois et 5 ans	Echu après 5 ans	Immobilisé	Total
	ANCIERS	A vue	Dénonçable				•	Immobilisé	Total
Engagements enve	ers les	A vue - 175 794	<u> </u>				•	Immobilisé -	
Engagements enve banques Engagements résu	ers les Itant des	_	10				•	Immobilisé	10
Engagements enve banques  Engagements résu dépôts de la cliente	ers les  Itant des èle  sse des centrales	_	10	mois	et 12 mois	mois et 5 ans	5 ans	Immobilisé	10 466 254
Engagements enve banques  Engagements résu dépôts de la clienté  Obligations de cais	ers les  Itant des èle  sse des centrales	_	10	mois	et 12 mois	mois et 5 ans  -  -  24 953	5 ans	Immobilisé	10 466 254 39 990

## 3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS

## **HORS BILAN**

En milliers – CHF

3.1. Créances et engagements conditionnels	31.12.2021	31.12.2020
Engagements de couverture de crédit et similaires	46	165
Garanties de prestation de garantie et similaires	-	_
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	-	_
Autres engagements conditionnels	455	397
TOTAL DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS	501	562
TOTAL DES ENGAGEMENTS CONDITIONNEES	301	302

# **4.0 INFORMATIONS** RELATIVES AUX COMPTES DE RESULTAT

En milliers - CHF

4.1. Résultat des opérations de négoce	2021	2020
Opérations sur billets et devises	87	114

# 4.2. Produit du refinancement des positions de négoce ainsi que des intérêts négatifs

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité de coûts de refinancement des opérations de négoce

INTÉRÊTS NÉGATIFS	2021	2020
Intérêts négatifs concernant les opérations actives	148	27
(réduction du produit des intérêts et des escomptes)		
Intérêts négatifs concernant les opérations passives	10	_
(réduction des chargesd'intérêts)		
4.3. Charges de personnel	2021	2020
Appointements (employés et organe)	1 673	1 660
Prestations sociales	335	352
Autres charges de personnel	71	52
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	2 079	2 064
4.4. Autres charges d'exploitation	2021	2020
Coûts des locaux	50	48
Coûts de l'informatique et de la communication	760	833
Coûts des véhicules, machines, mobilier et autres installations	29	29
Honoraires de la révision externe	46	99
Honoraires de la révision interne	13	13
Autres charges d'exploitation	530	588
TOTAL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 428	1 610

# 4.5. Produits et charges extraordinaires, pertes significatives, dissolutions significatives de réserves latentes, réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

PRODUITS EXTRAORDINAIRES	2021	2020
Dissolution de correctifs de valeurs devenus libres	_	_
Gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles	_	_
Divers produits extraordinaires	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXTRAORDINAIRES	_	_
CHARGES EXTRAORDINAIRES		
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux	3 670	3 150
Constitution d'autres provisions	_	_
Diverses charges extraordinaires	-	-
Total des charges extraordinaires	3 670	3 150

#### PERTES SIGNIFICATIVES

La Banque n'a pas subi de pertes significatives au cours de l'exercice de référence.

#### **DISSOLUTION SIGNIFICATIVES DE RESERVES LATENTES**

Les comptes de la Banque ne contiennent pas de réserves latentes.

#### RESERVES POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

La position « Variations des réserves pour risques bancaires généraux » a été débitée de KCHF 3'670 pour la constitution de réserves pour risques bancaires généraux.

#### CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS LIBÉRÉES

Aucune correction de valeur n'a entrainé la dissolution de provision au cours de l'exercice.

4.6. Impôts courants et latents	2021	2020
Charges relatives aux impôts courants sur le revenu et le capital	617	547
Constitution de provisions pour impôts latents	-	-
TOTAL DES IMPÔTS	617	547
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	12.4%	12.6%

Il n'existe pas de reports de pertes sur les impôts de nature à avoir un impact sur l'impôt sur le revenu.

## RAPPORT RÉVISION



Tél. 021 310 23 23 Fax 021 310 23 24 www.bdo.ch BDO SA Biopôle - Epalinges Case postale 7690 1002 Lausanne

#### Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale des sociétaires de la

#### Caisse d'Epargne d'Aubonne société coopérative, Aubonne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse d'Epargne d'Aubonne société coopérative, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, l'état des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

#### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les prescriptions régissant l'établissement des comptes applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art.11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO, en relation avec l'art. 728a al.1 ch.3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 7 mars 2022 BDO SA



Isabelle Cartier-Rumo Experte-réviseur agréée Auditrice responsable



William Sanchez Expert-réviseur agréé

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

# DEVOIRS DE PUBLICATION EN LIEN AVEC LES FONDS PROPRES ET LES LIQUIDITES

SELON CIRC. FINMA 2016/1 "PUBLICATION - BANQUES"

Exigences en matières de fonds propres - en millers de CHF	31.12.2021	31.12.2020
FONDS PROPRES PRIS EN COMPTE		
For de processed a la reaction (CFT1)	E2 E14	40 172
Fonds propres de base durs (CET1)	53 514	49 172
Fonds propres de base (T1) Fonds propres totaux	53 514 55 514	49 172 49 172
Tolius propres toliuux	33 314	43 172
EXIGENCE MINIMALES DE FONDS PROPRES	46 719	43 570
RATIO DE LEVIER SIMPLIFIÉ (EN %)		
Actifs (hors goodwill + participations) + opération hors bilan	583 989	544 621
Ratio de levier simplifié	9.2%	9.0%
Ratio de liquidité (LCR)		
RATIO DE LIQUIDITÉ (LCR), MOYENNE DU 1 <sup>ER</sup> TRIMESTRE		
Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	119 176	80 773
Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	36 418	31 614
Ratio de liquidité, LCR (en %)	327%	255%
RATIO DE LIQUIDITÉ (LCR), MOYENNE DU 2 <sup>èME</sup> TRIMESTRE		
Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	135 564	83 801
Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	37 888	32 282
Ratio de liquidité, LCR (en %)	358%	260%
RATIO DE LIQUIDITÉ (LCR), MOYENNE DU 3 <sup>èME</sup> TRIMESTRE		
Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	153 950	89 015
Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	40 113	32 200
Ratio de liquidité, LCR (en %)	384%	276%
RATIO DE LIQUIDITÉ (LCR), MOYENNE DU 4 <sup>èME</sup> TRIMESTRE		
Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	131 077	114 002
Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	36 658	37 967
Ratio de liquidité, LCR (en %)	358%	300%





Caisse d'Epargne d'Aubonne Société coopérative

Rue de l'Hôtel-de-Ville 21 1170 Aubonne

Tél. 021 821 12 60 Fax 021 808 79 42

www.ceanet.ch info@ceanet.ch